

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Bibli-défis



Bibliothèque
départementale
de la Marne

bdm.marne.fr

Marne
LE DÉPARTEMENT



LE MOT DU PRÉSIDENT



Chaque jour, le Département de la Marne œuvre pour améliorer le quotidien des marnais. L'accès à la culture pour tous est l'un de ses enjeux. Dans ce cadre, la bibliothèque départementale de la Marne soutient au quotidien plus d'une centaine de bibliothèques en leur proposant des formations, en leur prêtant des livres, des DVD, des jeux, des matériels numériques. Elle accompagne le montage de projets culturels, la réalisation de diagnostics et d'états de lieux... et elle cofinance certaines actions.

Toutefois, sans les professionnels et bénévoles passionnés qui animent le réseau départemental de lecture publique et sans le soutien de leurs élus, il n'y aurait pas autant de projets sur l'ensemble du territoire, pas autant de dynamisme, de projets innovants : notre horizon culturel serait moindre. C'est pour cette raison que Département de la Marne souhaite, à travers les « Bibli-défis 51 », valoriser les équipes qui ont osé relever un défi.

Il pourra s'agir d'un défi portant sur les « services et équipements » de la bibliothèque ou sur ses « collections et projets ». Il pourra s'agir de la construction d'une nouvelle structure, d'une adaptation des horaires d'ouverture de la bibliothèque, de l'accueil d'une résidence d'auteurs, de toute action ponctuelle ou nouveau service qui aura bénéficié aux adultes et aux enfants de notre territoire.

Il n'y a pas de petite ou de grande initiative. Si votre projet est innovant, participez aux « Bibli-défis 51 » !

Nous espérons vos nombreuses candidatures !

Christian Bruyen
Président du Département de la Marne



LE RÈGLEMENT



Article 1. Les bénéficiaires

Organisé par la bibliothèque départementale de la Marne, ce concours s'adresse à l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale situés sur le territoire marnais et disposant d'une bibliothèque ou d'une médiathèque sur leur territoire.

Article 2. Les projets éligibles

Les projets susceptibles d'être présentés aux « Bibli-défis 51 » concernent les domaines suivants :

- **les collections et les projets de la bibliothèque** (organisation d'une action culturelle ou numérique, projet en faveur du développement de la lecture pour les publics empêchés, action menée au sein d'un réseau de bibliothèques, développement d'un fonds spécifique, etc.)
- **les services et les équipements** (adaptation ou élargissement des horaires d'ouverture, réaménagement d'une bibliothèque, mise en place d'un réseau wifi, nouvelle construction, etc.)

Ils doivent avoir été réalisés ou mis en œuvre dans leur entier entre janvier 2019 et décembre 2020.

Ils doivent avoir été menés à l'initiative du porteur de projet et de son équipe.

Toutefois, il pourra éventuellement s'agir :

- d'un projet conçu en écho ou en résonance avec une initiative de la bibliothèque départementale,
- d'un projet accompagné par la bibliothèque départementale en ingénierie,
- d'un projet ayant bénéficié d'une aide financière du département.

Seront exclus les projets organisés entièrement et directement par la bibliothèque départementale et auxquels la collectivité territoriale aura simplement participé.

Chaque collectivité territoriale ne pourra présenter qu'un seul projet au concours.

Article 3. Objectifs et modalités de sélection des projets

L'objectif des « Bibli-défis 51 » étant de récompenser les initiatives locales innovantes et actuelles en matière de lecture publique, les projets récompensés seront sélectionnés au regard de :

- leur adaptation au territoire, aux modes de vie et aux pratiques culturelles et sociales des habitants,
- leur intérêt en matière d'inclusion,
- leur caractère innovant et leur originalité,
- leur rayonnement,
- leur éco-responsabilité.

Une attention particulière sera portée



aux projets menés dans un esprit de co-construction avec les publics et aux projets menés en coopération entre plusieurs bibliothèques ou en partenariat avec d'autres acteurs du territoire.

Une fois l'ensemble des candidatures reçues, la sélection des projets récompensés sera effectuée par un jury composé de conseillers départementaux, d'agents des services du département et de personnes qualifiées extérieures.

Le choix du jury sera sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Article 4. Remise des prix et communication

Le prix récompensera six collectivités dans trois catégories, à raison de deux collectivités maximum par catégorie :

- les établissements publics de coopération intercommunale ;
- les communes de plus de 10 000 habitants ;
- les communes de moins de 10 000 habitants.

Chacune recevra un prix de 500 euros sous forme de bons d'achats à dépenser auprès d'enseignes culturelles ou technologiques locales.

La remise des prix s'effectuera à l'occasion d'une journée de la lecture publique, qui aura lieu en 2021.

Le département de la Marne se réserve la possibilité de communiquer sur les projets des lauréats sur ses supports de communication : magazine départemental, sites internet

(www.marne.fr et bdm.marne.fr), comptes Facebook et Twitter. L'utilisation des clichés transmis dans la candidature servira à illustrer cette communication et un diaporama le jour de la remise des prix.

Les participants au concours déclarent disposer des droits des photographies, plans, maquettes, vues 3D et céder les droits de reproduction et d'exploitation pour une durée de 10 ans et dans le cadre d'une diffusion mondiale au département de la Marne pour la communication de l'événement.

La participation aux « Bibli-défis 51 » emporte l'adhésion pleine et entière du présent règlement.

Article 5. Clôture des candidatures

Les candidatures sont à déposer par courrier ou mail au plus tard le 31 mars 2021.

Article 6. Dépôt des candidatures

L'établissement public intercommunal ou la commune souhaitant se porter candidat devra transmettre sa fiche de candidature ainsi que les pièces demandées.

Toute candidature devra être adressée à l'adresse suivante :

**Bibliothèque départementale de la Marne
« Bibli-défis 51 »
200 avenue Général Sarrail
51000 Châlons-en-Champagne**

ou par mail :

nathalie.leblanc@marne.fr